

Appel à proposition

Observatoire prospectif du commerce

FORCO

OPCA du Commerce et de la Distribution

**Actualisation de la cartographie des métiers
de la branche du Commerce succursaliste de la chaussure**

Convention Collective n°3120 - IDCC 468

Mai 2017

1. PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DU COMMERCE

Créé en mars 1996 au sein du FORCO, l'Observatoire prospectif du commerce a pour mission :

- De procéder régulièrement à un état des lieux de l'évolution quantitative des métiers, des emplois, des qualifications et de la formation au sein des branches du commerce.
- De fournir aux branches des indicateurs pertinents permettant la prospective sur l'évolution de l'emploi, des métiers et des qualifications.

Dans ce cadre, l'Observatoire prospectif est mandaté par les Observatoires des 13 branches adhérentes au Forco :

- Bricolage
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands magasins et Magasins populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie
- Vente à distance

2. PRESENTATION DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

Leader de la distribution spécialisée de chaussures en France, avec près de 40% de part de marché, la **branche du Commerce succursaliste de la chaussure** regroupe les enseignes dont l'activité principale est le commerce de détail de la chaussure et qui exploitent au moins cinq magasins.

La branche relève de la CCN n°3120 et est répertoriée sous le code NAF de l'INSEE 47.72A.

Les enseignes de la branche, dont la plupart sont représentées par la Fédération des Enseignes de la Chaussure (FEC), se répartissent en deux groupes :

- les succursalistes boutiques (13 % du marché de la distribution de la chaussure), principalement implantés en centre-ville ou dans des centres commerciaux ;
- les succursalistes Grandes Surfaces Spécialisées (GSS) (23 % du marché de la distribution de la chaussure), essentiellement installés en périphérie des centres urbains. Les frontières entre ces zones d'implantation tendent toutefois à s'estomper ces dernières années.

Les entreprises de la branche emploient environ 20 000 salariés.

3. CONTEXTE DE LA DEMANDE

3.1. Objectif du projet

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) du Commerce succursaliste de la chaussure a confié à l'Observatoire prospectif du commerce :

- l'actualisation de sa cartographie des métiers en ajoutant une dimension prospective à l'étude réalisée il y a 8 ans.
- la mise en forme de la cartographie actualisée et un plan de communication à destination des organismes de formation, des entreprises, d'institutionnels, du grand public (jeunes)...

La cartographie des métiers actualisée a vocation à être utilisée dans le cadre de multiples démarches en faveur des entreprises et des salariés de la branche, auprès des acteurs de l'emploi et de la formation (organismes de formation, institutionnels...) ou encore du grand public.

3.2. Descriptifs du projet

L'exercice vise :

- à réaliser, pour chaque métier ou famille de métiers, une synthèse des enjeux prospectifs (notamment liés aux évolutions numériques) ;
- à identifier les métiers émergents ;
- à vérifier la pertinence, actualiser et compléter les fiches métiers réalisées lors des travaux de 2009 qui seront conservées (nouvelles activités et/ou compétences), et de créer les nouvelles fiches métiers liées à l'actualisation ;
- pour chaque fiche, à identifier les parcours métiers : accès au métier, évolutions ou passerelles envisageables ;
- à mettre en place la communication de la nouvelle cartographie.

Les 9 métiers référencés dans la cartographie précédente sont les suivants :

- Responsable régional
- Responsable / directeur de magasin
- Adjoint / assistant de magasin
- Chef de rayon
- Vendeur
- Employé de magasin
- Manutentionnaire
- Etalagiste
- Visual merchandiser

Un premier travail a d'ores et déjà été réalisé par la CPNEFP qui a établi une nouvelle liste (non stabilisée) :

- Réseau commercial
 - o Responsable régional
 - o Responsable / directeur de magasin
 - o Adjoint / assistant de magasin
 - o Conseiller clientèle / conseiller de vente
 - o Employé de rayon
- Siège
 - o Visual merchandiser
 - o Responsable bureau qualité
 - o Styliste
 - o Modéliste
- Centres logistiques
 - o Gestionnaire approvisionnement
 - o Manutentionnaire

Attention, la liste définitive des métiers sera stabilisée et validée par la CPNEFP durant les travaux.

3.3. Méthodologie de travail

1) La cartographie initiale sera actualisée en s'appuyant sur :

- les différents travaux réalisés par la branche. *Certaines études sont en ligne sur le site de l'Observatoire prospectif du commerce, notamment la synthèse de la cartographie précédente : <http://www.forco.org/Branche/PanoramasEtEtudesDeBranche> - branche Commerce succursaliste de la chaussure ;*
- une analyse documentaire ;
- des échanges avec les membres de la CPNEFP.

L'étude ne prévoit pas d'interview d'entreprises.

2) Un comité de pilotage associera l'Observatoire prospectif du commerce et les membres de la CPNEFP de la branche. Il suivra l'ensemble des travaux.

Chaque fiche métier de la cartographie fera l'objet d'une validation par le comité de pilotage, tant sur la forme que sur le fond.

Les fiches métiers présenteront à minima les éléments suivants :

- Description synthétique du métier,
- Accès au métier : niveau / diplômes requis, formations existantes pour préparer à ces métiers (dont indications sur leur coût),
- Relations fonctionnelles en interne et en externe (dont rattachement hiérarchique),
- Environnement de travail,
- Activités principales et secondaires ou éventuelles,
- Facteurs d'évolution du métier (éléments de prospective),
- Compétences requises (techniques, savoir-faire),
- Evolutions professionnelles ou passerelles envisageables.

3) Le cabinet animera les réunions du comité de pilotage et rédigera les comptes rendus de ces dernières.

4) Le cabinet produira des supports de communication, une synthèse et co-construira un plan de communication adapté à des cibles internes et externes à la branche.

5) En termes de suivi :

- l'Observatoire sera le relai du comité de pilotage.
- un échange régulier avec l'observatoire sera à prévoir, rappelant le planning, les étapes réalisées, en cours, à venir, et les difficultés rencontrées, le cas échéant.

3.4. Livrables

Les livrables attendus sont :

- un rapport comprenant :
 - une introduction reprenant les principaux éléments de méthode pour rédiger la cartographie
 - la présentation du contexte et des enjeux prospectifs pour chaque famille professionnelle
 - les fiches métiers
- une note « plan de communication »

- des supports de communication :
 - La CPNEFP privilégie des documents imprimables
 - Les fiches métiers pourront être utilisées ensemble ou de façon autonome
 - Une synthèse du rapport, type « 4 pages », comportant un schéma synthétique devra également être prévue
 - Ainsi que différents formats selon les publics cibles.

Deux restitutions de l'étude, aux membres de la CPNEFP et aux équipes du Forco, sont également à prévoir.

4. BUDGET ET PLANNING PREVISIONNELS

4.1. Budget

Le budget prévisionnel pour cette étude est inférieur à 40 000 €HT.

4.2. Planning prévisionnel

Lancement de la consultation	11 mai 2017
Date limite de réception des offres	7 juin 2017
Audition des candidats présélectionnés en CPNEFP	22 Juin 2017
Début des travaux	26 Juin 2017
Finalisation des travaux	Décembre 2017

5. MISSIONS ASSIGNEES AU PRESTATAIRE

5.1. Contenu des offres

L'offre du prestataire devra comporter :

- des précisions sur la méthodologie proposée au regard des travaux prévus,
- une proposition d'organisation dans le temps des travaux,
- un budget comportant a minima, par phase, les périodes d'interventions associées, le nombre de consultants et leur coût journalier, le nombre de jours et le montant total en € HT. Le budget précisera également les autres frais éventuellement liés à la mission (déplacements, administratif ...),
- une présentation de l'équipe d'intervention, de ses compétences et de son expérience sur ce type de travaux, et des éventuels sous-traitants,
- des références générales sur la connaissance / compréhension du secteur ou sur des travaux prospectifs.

5.2. Sélection du prestataire

Le choix définitif du prestataire sera fondé sur :

- le respect du cahier des charges,
- la qualité de la compréhension de la demande,
- la pertinence et la qualité de la méthodologie proposée,
- la réalité des moyens mis en œuvre,
- l'expérience avérée d'une opération similaire,
- le coût de l'opération.

6. CONDITIONS DE REALISATION

Obligations du prestataire

Propriété. Toutes les études menées dans le cadre du présent projet sont la propriété conjointe du Forco et des organisations professionnelles concernées.

Confidentialité. Durant les travaux, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles. Il s'engage à respecter les contraintes de diffusion imposées par ceux qui les auront fournies.

Neutralité. Le prestataire s'efforcera de rapporter objectivement les points de vue et d'en faire la synthèse pour aboutir à un résultat partagé.

Délai. Dans tous les cas de figure, le prestataire retenu fera état auprès du comité de pilotage des difficultés qu'il pourra rencontrer pour honorer les échéances. Il appartiendra alors à ce dernier de prendre les décisions adéquates sans que cela implique un travail supplémentaire pour le prestataire retenu.

A titre informatif, le prestataire s'engage à avertir l'Observatoire prospectif du commerce en cas de partenariat et/ou de sous-traitance pour tout ou partie de la réalisation de l'étude.

Pilotage et suivi des travaux

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le comité de pilotage (cf. point 3.3.2).

L'Observatoire prospectif du commerce assurera la maîtrise d'œuvre et sera le relai entre le prestataire et les membres du comité de pilotage.

7. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES ET D'ATTRIBUTION

La réponse à l'appel à projets sera adressée jusqu'au 7 juin 2017 inclus à l'Observatoire prospectif du commerce par mail avec accusé de réception :

A l'attention de Juliette ALAPHILIPPE, Chargée d'études observatoire : jalaphilippe@forco.org
Copie à cmarzinski@f-e-c.fr.

Pour toute question concernant cet appel à propositions, merci d'écrire à observatoire@forco.org